

Politiques spéciales pour les apprenants de cohorte

Les apprenants peuvent demander à être déplacés vers une autre cohorte une (1) fois ou à être déplacés vers le certificat à rythme libre (lorsqu'il est disponible). L'apprenant devra fournir une raison valable (par exemple, problèmes de santé, problèmes familiaux, catastrophe naturelle) pour être déplacé, mais la décision finale est à la discrétion du CFA Institute. Si l'apprenant a terminé au moins 2 cours, il peut demander que le travail des cours terminés soit transféré à la nouvelle cohorte ou aux cours à rythme libre. Il peut également choisir de tout recommencer. Le passage à une nouvelle cohorte ne peut être effectué qu'une seule fois. Les apprenants devront racheter le certificat s'ils souhaitent réaliser un nouveau transfert.

En tant que membre de la cohorte, les apprenants doivent respecter les dates d'échéance pour compléter les questionnaires et les devoirs. L'évaluation finale ne sera disponible que pour les apprenants qui ont satisfait aux exigences d'achèvement dans tous les cours. **Les travaux d'évaluation par les pairs doivent être complétés au plus tard un mois après la fin du 5ème cours.** Si un apprenant manque les délais, il sera déplacé, à la discrétion du CFA Institute, vers le certificat à rythme libre (lorsqu'il est disponible). Une fois passé au certificat à rythme libre, l'apprenant disposera de 12 mois à compter de la date de transfert pour terminer les cours. Les apprenants devront racheter le certificat s'ils ne le terminent pas au cours de cette période d'accès.

Dernière mise à jour : 16 mai 2023